

AVIS

21/06/2023

*Avis adopté en séance plénière le 21 juin 2023
dans le cadre d'une saisine obligatoire*

Bilans d'exécution

Contrat de Plan État Région : Bilan 2022

Contrat d'Avenir : Bilan 2021-2022



Rapporteur de l'Avis : **Michel VINCENT**

Président de la Commission Finances et Fonctionnement : **Bernard SILVESTRO**

Chargée de mission : **Christiane GAU**

CESER

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

Rapporteur : Michel VINCENT, membre de la Commission **Finances et Fonctionnement**, 3^{ème} Collège.

Assisté de Christiane GAU.

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 106 Conseillers présents.

dans le cadre d'une saisine du Conseil Régional
Etude conduite par la commission **Finances et Fonctionnement**

Sommaire

I. ELEMENTS DE LA SAISINE.....	5
1. LA CONTRACTUALISATION ETAT REGION	5
2. LA STRUCTURATION DES CREDITS DU CONTRAT D'AVENIR 2021-2027	5
3. LES PRINCIPAUX CONSTATS	5
<i>Les montants engagés.....</i>	<i>5</i>
<i>Le niveau des engagements pour la Région</i>	<i>5</i>
II. AVIS DU CESER	6
EXPLICATIONS DE VOTE	7

I. Eléments de la saisine

1. La contractualisation Etat Région

Le rapport présenté au CESER pour avis porte sur le Contrat d'avenir 2021-2027 avec, d'une part, le bilan d'exécution 2021-2022 du Contrat d'avenir Etat-Région 2021-2027, et d'autre part, le bilan d'exécution 2022 du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027.

Dans le cadre du Contrat d'avenir 2021-2027, l'Etat et la Région engageront conjointement 5,12 Md€ (2,56 Md€ chacun).

La Région mobilisera également 103 M€ dans le cadre des Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Région (CPIER) « Rhône » et « Massif des Alpes » en complément de la part Etat.

Enfin, ces contractualisations seront complétées par un montant de 954 M€ provenant des fonds européens (non intégrés dans les données présentées).

2. La structuration des crédits du Contrat d'avenir 2021-2027

Le Contrat d'avenir 2021-2027 comporte trois types de crédits :

- les « crédits de relance » qui portent spécifiquement sur la période 2020-2022,
- les crédits intitulés « crédits valorisés » sur la période 2021-2027,
- le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027, alimenté par des crédits intitulés « crédits contractualisés » sur la période 2021-2027.

3. Les principaux constats

Les montants engagés

La Région a engagé un montant total de 1,469 Md€ qui représente 57 % de sa part sur le contrat, et a d'ores et déjà mandaté 563 M€.

Ces engagements se répartissent comme suit :

- 929 M€ engagés au titre des « crédits de relance » pour la période 2020-2022 : soit 101 % de l'enveloppe théorique de 921 M€ ; 376 M€ ont été mandatés
- 166 M€ au titre des « crédits valorisés » soit 20 % de l'enveloppe théorique de 823 M€ ; 68 M€ ont été mandatés
- 375 M€, au titre de l'enveloppe « crédits contractualisés » du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027, soit 45 % de l'enveloppe globale de 824 M€ ; 129 M€ ont été mandatés

Le niveau des engagements pour la Région

Le niveau global des engagements de la Région est de 57 %, avec la ventilation par priorités stratégiques suivante :

Priorité du contrat	PART RELANCE DU CONTRAT D'AVENIR 2020	AUTRES CREDITS DU CONTRAT D'AVENIR	CPER
	Taux de réalisation		
P1:TEE	120%	21%	69%
P1:Mobilités	95%		
P2:Equilibre et solidarités des territoires	103%		16%
P3:ESR,innovation,éducation	148%	33%	16%
P4:Santé	115%	12%	
P5:Tourisme		19%	101%
P6:Culture	100%		13%
P7:Développement économique	95%	240%	21%
P8:Formation professionnelle et égalité hommes-femmes	99%	10%	35%
P9:Volet métropolitain	100%	23%	39%
P12:Reconstruction des vallées maralpines			83%
TOTAL	101%	20%	45%

II. Avis du CESER

Le commentaire du CESER restera succinct en raison des délais contraints dans lesquels l'analyse du document a dû être menée. Cependant, une analyse plus détaillée, tant sur le plan financier que sur le plan qualitatif, des éléments qui lui ont été fournis, sera effectuée dans un second temps.

Le CESER remarque des efforts conjugués de l'Etat et la Région pour présenter de façon complète les réalisations issues de ces contractualisations, et relève que les taux d'engagement de la Région apparaissent supérieurs aux « seuils théoriques »¹. Cela semble traduire une certaine rapidité dans la programmation des projets.

Le CESER réitère son souhait de voir apparaître une démarche d'évaluation au sein des bilans d'exécution, qui permettrait de mesurer de manière quantitative et qualitative, et en continu, les impacts et la pertinence de ces dispositifs.

¹Le taux d'engagement annuel théorique, pour une durée de 6 ans, serait de 16,6 %

Explications de vote

1^{er} Collège

Christèle COORNAERT

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Nicole BELLET

Intervention de Christèle COORNAERT au nom du 1^{ER} Collège

Le Contrat d'Avenir 2021-2027 s'élève à 5.12 Md€ partagé par moitié Etat/Région. Il est composé du Plan de Relance 2020 2022 ; du reliquat du CPER 2015/2025, du CPER 2021 2027 (hors infrastructures de mobilité en discussions), et les crédits dits « valorisés ». On ajoute les contrats de plan interrégionaux des Alpes et du bassin Rhône Saône, au-delà de la part Etat non précisée, 103 M€ pour la Région et 954 M€ de fonds européens.

Le 1^{er} collège constate que la Région dispose de financements contractualisés importants, il persiste à demander une simplification des procédures et une plus grande autonomie de ressources pour notre Région.

Cette énumération montre toute la difficulté d'apprécier les impacts de ces crédits.

Concernant le bilan d'exécution, le 1^{er} collège constate que le Plan de relance est quasi soldé, que le contrat d'avenir est engagé par la Région à 58 %, que les crédits valorisés sont engagés à 20 %, que le CPER 2021-2027 est engagé à 45 % avec un équilibre Etat-Région. Il note un doublement de la dotation au tourisme.

La transition climatique/énergétique/environnementale, l'équilibre des territoires, et la reconstruction de la vallée de la Roya représentent les ¼ du CPER 2021-2027.

Sur ce point comparativement aux CPER précédents la situation s'améliore, une réserve cependant, il n'y a plus les investissements d'infrastructures de mobilité en particulier ferroviaire qui ne sont jamais exécutés dans les délais par la SNCF.

On note par ailleurs que les ambitions territoriales se traduisent par la mise en place de conventions d'ambition territoriales départementales pour lancer les premières opérations sur la base d'appels à projet.

A titre d'exemple un peu de détails sur les crédits valorisés engagés par la Région :

- Transition climatique : les Parcs Régionaux enveloppe 10 M€ engagés à 20 %
- Enseignement/recherche/innovation : lycées neufs, enveloppe 179 M€ engagés à moins de 10 %
- Santé : dispositifs régionaux enveloppe 125 M€ engagés 12 %
- Tourisme : promotion et plan mer et littoral notamment, enveloppe 74 M€ engagés 19 %
- Développement économique : PIA, enveloppe 38 M€ engagés 20 %
- Formation égalité H/F : valorisation des filières stratégiques, enveloppe 314 M€ engagés 10 %
- Volet métropolitain : OIN (Opération d'Intérêt National) Plaine du Var, enveloppe 33 M€ engagés 21 %.

Le 1^{er} collègue regrette le faible niveau d'engagement des Crédits valorisés en début de période, 20 % pour l'ensemble, et constate que des efforts sont à faire pour tenir les délais, notamment pour les volets Enseignement/recherche/innovation, Formation et Santé qui sont prioritaires.

Le 1^{er} Collège apprécie la grande qualité des documents présentés, il votera l'avis

Intervention de Nicole BELLET au nom du 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Le taux d'engagement de La Région à hauteur de 57 % pour la période 2020/2022 concernant le plan 2021/2027 est satisfaisant et démontre une certaine rapidité dans l'engagement des projets notamment pour ce qui concerne le plan de relance consommé à 101 %.

Les 3^è et 4^è collèges suivront avec intérêt le déroulement futur de ce plan ainsi que les analyses détaillées en découlant.

Nos collèges reprécisent l'intérêt d'appliquer une démarche d'évaluation permettant l'analyse des mesures quantitatives et qualitatives.

Les collèges 3 et 4 voteront l'avis.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00
Site web: www.ceser.mareregionsud.fr
Contact : ceser@mareregionsud.fr
Contact Communication: com.ceser@mareregionsud.fr